



Cérémonie 11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

Comment mémorer nos héros ?
| p.4

PROGRAMME CULTUREL

Concert , exposition, théâtre
| p.6

CÔTÉ COMMERCÉ

Les nouveautés
| p.12

Les commerçants
du marché de
Saint-Just-en-Chaussée
vous souhaitent de

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

**MARDI 22
DÉCEMBRE**



**DES PANIERS GARNIS ET DES
BONS D'ACHATS À GAGNER**



SOMMAIRE

> A LA UNE :

- 4 Cérémonie du 11 novembre
- 5 Rénovation quartier des Equelettes



> ACTU MUNICIPALE :

- 6 Programme Culturel
- 8 Jeunesse & Sport
- 10 Commission Affaires Sociales



> COMMERCE LOCAL :

- 12 Vos commerçants vous informent



> VIE ASSOCIATIVE :

- 14 Les associations vous informent



> VIE PRATIQUE :

- 16 Informations diverses
- 20 État civil
- 21 Coupons
- 22 Agenda
- 24 St Just en image



Cérémonies patriotiques et COVID-19

Actualité : Comment mémorer nos héros ?

Pour lutter contre la propagation du coronavirus la cérémonie du 11 novembre se déroulera exceptionnellement sans public.

En effet, la situation du Département de l'Oise évolue de jour en jour. Une classification est fondée sur trois indicateurs : le taux d'incidence de la population générale, le taux d'incidence pour les personnes de 65 ans et la part des patients COVID en réanimation.

Dans l'Oise, comme dans l'ensemble des Hauts de France, **l'épidémie a fortement progressé**. Dans les Départements « rouges », les préfets sont habilités à prendre des mesures complémentaires pour réduire le risque de contamination.

Compte tenu de la dégradation de la situation précitée, le Président de la République a décidé lors du conseil de défense sanitaire, le passage de l'Oise, en « couvre-feu ». **Cette nouvelle classification permet aux préfets de déclencher un couvre-feu de 21h à 6h du matin sur l'ensemble du département.**

Dans l'Oise, ce couvre-feu sera effectif à partir du samedi 24 octobre à minuit.

De ce fait, seul un dépôt de gerbes sera effectué le mercredi 11 novembre et **uniquement en présence des officiels (sans public)**. Néanmoins, plusieurs initiatives permettent à chacun de participer depuis sa maison. Il est possible d'être présents à vos fenêtres, décorées aux couleurs du drapeau tricolore.

Cérémonie du 11 novembre : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 15h.

Informations : 03 44 19 29 29



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE**
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



ALAUNE

Rénovation quartier des Equelettes

Le quartier des Equelettes rénové

Travaux : Réhabilitation énergétique de 102 logements.

Cela fait un peu plus d'un an que les travaux de réhabilitation et transition énergétique ont commencé au quartier des Equelettes. Les résidences Jules Verne, Jean-Jacques Rousseau et Camille Claudel ont été les heureuses bénéficiaires du programme de travaux de grande ampleur, permettant ainsi de **diviser par cinq la consommation énergétique de ces bâtiments**.

Coût total des travaux : **6.18 millions d'euros** dont **7% financés par les fonds propres de Oise Habitat**. En parallèle, de nombreux organismes ont été sollicités pour le financement : la Région des Hauts de France, le Fond Européen du Développement Régional, le Conseil Départemental de l'Oise et un prêt obtenu auprès de la banque des Territoires.

Plus de 4 000 logements réhabilités thermiquement.

C'est l'entreprise Brézillon, société de construction, qui a accompli les travaux et pour la première fois, les deux partenaires ont signé un dispositif de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM). Ce dispositif impose à l'entreprise Brézillon, d'atteindre des objectifs de performance énergétique prédéfinis et d'en assurer le suivi pour une **durée de 5 ans**. Pour remplir cet objectif, Brézillon a réalisé deux types de travaux principaux :

- L'isolation des façades avec de nouveaux matériaux permettant ainsi au projet d'obtenir le **label Bâtiment Bas Carbone Rénovation France (BBCA)**, le premier dans l'Oise !

- Le remplacement du chauffage électrique par l'installation d'une chaudière collective avec pompe à chaleur.

D'autres travaux ont été également réalisés comme le remplacement des fenêtres, la ventilation, l'équipement sanitaire, la mise en conformité de l'électricité, la réfection des sols. En parallèle des travaux de réhabilitation des bâtiments, une reprise fonctionnelle et esthétique des locaux poubelle a été réalisée par l'entreprise « Hie Paysage », tandis que la mairie a pris en charge les travaux de voirie aux abords des immeubles.

Dans le contexte où la crise sanitaire a paralysé l'économie, Oise Habitat a fait le choix de mettre en application la loi MOLLE de 2009 et de faire participer à minima ses locataires à l'effort d'investissement, tout en limitant la **contribution à 25% au lieu de 50%** prévus par la loi, laissant ainsi, plus de pouvoir d'achat aux locataires.

Grâce à tous ces travaux engagés, la consommation énergétique des bâtiments atteint **désormais 72 kWh/m².an**, correspondant ainsi à **l'étiquette énergétique de niveau B** (auparavant étiquette de niveau F soit 380 kWh/m².an). Des travaux de grande ampleur dans un temps imparti pour le confort de nos habitants.

Brézillon



Sortie au Théâtre du Beauvaisis

« SHUBERT IN LOVE »

À l'origine de ce projet, un constat simple : tout le monde a, enfoui en lui, quelques notes de Schubert, souvent sans le savoir.

Les musiciens de L'Ensemble Contraste et la chanteuse Rosemary Standley en témoignent.



ANNULÉE
Pour cause COVID

5^{ème} première partie
Louis Aguilar

Vendredi 27 novembre 2020

Transport en car offert par la Municipalité

Entrée à tarif préférentiel: 10€

Rendez vous place Théron à 19h15

Réservations: Médiathèque Anne Frank

(nombre de places limité à 30)

Médiathèque Anne Frank

Culture : Exposition, spectacle, concert....

Exposition



Explosif, osé, instinctif, frivole, fragile et subtil, les œuvres de Valérie François sont habitées par son imagination.

Elle découvre ses créations à travers son exposition "Suite en bleu majeur" du 4 novembre au 14 novembre à la médiathèque Anne Frank aux horaires d'ouverture.

Attention accès limité

Plus d'informations : 03 44 19 35 28

ANNULÉE
Pour cause COVID

Spectacle / Concert

En partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis



Deux bâtisseurs musiciens construisent leur maison ... Les frères Bricolo sont de joyeux constructeurs qui inventent des bâtisses à base de briques et de brocs musicales. Au beau milieu d'une construction toujours en mouvement, dans un univers sonore et visuel toujours en mouvement, ils chantent et jouent. Ils jouent les musiciens, dansent avec les instruments, faisant sonner les briques, les brocs et les tuyaux. Entre théâtre et musique, ils inventent un langage commun au service de leur projet, de bâtir une maison musicale.

La construction de Frédéric Obry et Jean-Luc Priano permet la synthèse de leurs univers relevant de la musique, du théâtre, du mouvement à travers le geste musical, le chant, la voix, les mots et les sons. Ils inventent un langage commun au service de leur projet, de bâtir une maison musicale.

Samedi 7 novembre à 10h30

A partir de 3 ans - Tarif unique : 4€

Inscription indispensable au 03 44 19 35 28

Attention accès limité !

ANNULÉE
Pour cause COVID

Service des Sports

Challenge : *L'athlétisme à l'honneur !*



Les écoles élémentaires de la ville se sont rendues dans le Parc Jean Pierre Braine et sur le terrain synthétique pour participer à deux rencontres d'athlétisme. Ces challenges se sont déroulés sur 4 demi-journées afin de respecter les mesures sanitaires gouvernementales.

Un grand merci aux équipes enseignantes, aux parents accompagnateurs et à la collectivité pour le prêt des installations et la mise à disposition du service des sports.

École des Sports

Cette année, **73 enfants** se sont inscrits depuis la rentrée à l'école des sports, soit **une hausse de 20 %** par rapport à la rentrée précédente ! Cette structure propose deux séances d'éducation physique et sportive **tous les mercredis matin** entre 9h et 11h45, hors vacances scolaires. Les enfants sont répartis en deux groupes d'âges différents.

La collectivité favorise l'accès à ce dispositif sportif, aux enfants du SEESAD et de l'ITEP, qui sont des associations d'accompagnement d'enfants ayant des troubles du comportement, dans une démarche de socialisation.



ALSH



Le centre de loisirs de la Toussaint a eu lieu du 19 au 30 octobre dans les locaux de l'îlot z'enfants ! De très nombreuses activités ont ravi petits et grands.

Une sortie en dehors de la ville a été organisée pour les enfants des écoles élémentaires. Les plus petits sont restés sur la commune.

Un magicien est venu nous rendre visite et à proposer des ateliers de magie aux enfants, nous dévoilant ainsi tous ses secrets !

INFORMATION : La structure sera fermée les 15 jours des vacances de Noël. Nous nous retrouverons très vite, pour les vacances d'hiver du **22 février au 05 mars 2021** !

Camp'Sport

2^{ème} édition : encore plus musclée !



Le Service Jeunesse et Sports de la ville a organisé son 2^{ème} Camp'Sport pour une nouvelle édition **encore plus musclée !**

Véritable stage multisport, les 27 jeunes âgés de 11 à 15 ans, sont partis une semaine du 19 au 23 octobre sur la Côte d'Opale, dans un centre d'hébergement « Les Argousiers ». Exclusivement dédié à ceux qui possèdent une licence dans un club St Justois, le Camp'Sport permet de découvrir d'autres disciplines sportives à travers plusieurs activités.

Pour cette année, exceptionnelle, le Camp'Sport s'est adapté. Les conditions sanitaires ont été renforcées. Des employés supplémentaires ont été recrutés afin qu'un nettoyage complet soit effectué **chaque demi-journée**. Les masques étaient bien évidemment **OBLIGATOIRES** et le petit groupe de St Justois n'a pas été mélangé avec les autres groupes sur le temps du repas. **Un stock de masques et de gel hydro alcoolique a été mis à disposition par la Municipalité.**

Afin de garantir la sécurité de nos jeunes sportifs, **toutes nos activités ont été faites en extérieur** : initiation à la course, au lancer, aux différents types de sauts, judo, sports de raquettes, sport d'adresse, vélo, gym, char à voile, paddle et même un après-midi « Koh-Lanta » avec une véritable épreuve des poteaux !

Une matinée plus théorique sur le secourisme a été effectuée sur la plage de Berck. Pour financer cette semaine, deux actions sont menées : une vente de ticket de tombola et une grille pour Noël !

Pour participer, appelez au 03 44 19 38 22

Le CAMP'
Sports
de St Just en Chaussée

Espace Jeunesse

Comme chaque année depuis près de 10 ans, la structure sera présente pour les emballages de Noël dans votre Centre E.Leclerc :

- les 5, 12, 16, 18 de 14h à 18h30
- et les 19, 21, 22, 23 et 24 décembre de 10h à 18h30.

Informations : 03 44 51 68 73



Commission Affaires Sociales

Plan grand froid : *Quelles sont les conditions de mise en oeuvre ?*

ÉVITEZ DE SORTIR
AUX HEURES LES PLUS FROIDES
(TÔT LE MATIN ET TARD LE SOIR)

RESTEZ CHEZ VOUS
EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS
POUR ÉVITER LES CHUTES

SI VOUS DEVEZ SORTIR,
HABILLEZ-VOUS CHAUDEMENT,
COUVREZ-VOUS LA TÊTE
ET LES EXTRÉMITÉS

MANGEZ ET BUVEZ
NORMALEMENT

FAITES VÉRIFIER
LE BON FONCTIONNEMENT
DES APPAREILS DE CHAUFFAGE
ET DES BOUCHES D'AÉRATION

CHAUFFEZ VOTRE LOGEMENT
SANS SURCHAUFFER

PRÉVOYEZ
PROVISIONS ET MÉDICAMENTS
POUR UNE PÉRIODE SUFFISANTE

DONNEZ DES NOUVELLES
À VOTRE ENTOURAGE

QUELLES SONT LES PERSONNES A RISQUE ?

- **Les personnes âgées** : la diminution de la perception du froid, de la performance de la réponse vasculaire, l'altération des vaisseaux, la diminution de la masse musculaire rendent les personnes âgées vulnérables au froid. Plus encore, les personnes âgées ayant des troubles cardiaques, une insuffisance respiratoire, une difficulté à faire face aux activités de la vie quotidienne ou souffrant de maladie d'Alzheimer ou apparentées sont à risque.

- **Les nouveau-nés et les nourrissons** : leur capacité d'adaptation aux changements de températures n'est pas encore aussi performante

que celle d'un enfant ou d'un adulte pour lutter contre le froid.

- **Les personnes à mobilité réduite**, les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger.

- **Les personnes souffrant de certaines maladies chroniques** telles que : insuffisance cardiaque, angine de poitrine, insuffisance respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques.

- **Et les sportifs.**

ACTU MUNICIPALES

Commission Affaires Sociales



Mairie de St Just en Chaussée
Place René Benoist
60130 St Just en Chaussée
03.44.19.29.19 / 03.44.19.29.29

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PLAN GRAND FROID

Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, la Municipalité de St Just en Chaussée recueille, de façon facultative, les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées, et/ou en situation de handicap qui en font la demande. Ces données à caractère personnel sont utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L116-3 est mis en œuvre.

Les registres nominatifs créés au titre du recueil visé à l'alinéa précédent font l'objet d'un traitement informatique, mis à jour chaque année, dont le responsable est la Municipalité de Saint Just en Chaussée. Les destinataires de ces données nominatives sont le Maire, les agents de la commune en charge du service de prévention des risques et gestion de situation de crise ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi Informatique et Liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition des données nominatives vous concernant, par simple demande gratuite en vous adressant par courrier à la Municipalité de Saint Just en Chaussée, Place René Benoist, 60130 St Just en Chaussée. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL (plus d'informations sur www.cnil.fr), autorité de contrôle du territoire français.

Identité de la personne à inscrire au registre :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Type de logement : collectif individuel

Téléphone du domicile : _____ Téléphone mobile : _____

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence par le Préfet.

Je m'inscris en qualité de : Personne âgée de plus de 65 ans Adulte en situation de handicap
 Adulte Isolé

Le cas échéant, nom et qualité de la personne qui sollicite l'inscription (parent, médecin, aide à domicile): _____
Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Cette personne: réside seule à son domicile
 bénéficie d'une aide à domicile (nom et téléphone) _____
 bénéficie d'un soin infirmier à domicile (nom et téléphone) _____
 bénéficie d'une autre aide (nom et téléphone) _____
 ne bénéficie d'aucune aide

Médecin traitant: _____

Personne à prévenir en cas d'urgence:

Il est rappelé aux familles ou aux proches qu'une telle procédure ne dispense pas de prendre fréquemment des nouvelles des personnes qui sont inscrites lorsque le Plan Grand Froid est déclenché.

Nom et prénom: _____ Adresse _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone du domicile: _____ Téléphone mobile: _____

Je soussigné(e) atteste donner mon accord pour figurer sur le registre « Plan Grand Froid » détenu par la Municipalité de St Just en Chaussée afin d'être informé(e) et aidé(e) en cas de déclenchement du dispositif Grand Froid par le Préfet.

Fait le Signature :



Notre Parc de Jeux Couvert est dédié aux enfants de 1 à 12 ans, accompagnés par les parents, grand parents...

Aussi connu sous le nom de Parc de Loisirs Intérieur, "AIRPARC" vient juste de s'installer à Saint Just en Chaussée.

AIRPARC vous propose l'organisation de fêtes d'anniversaire (*sur réservation*). Notre structure se veut simple et familiale. Nous vous attendons pour vous accueillir chaleureusement, afin de passer un moment agréable en famille !

Les enfants doivent **obligatoirement**, être accompagnés d'un majeur responsable et **tout le monde doit porter des chaussettes bien sûr !**

NOUVEAU !
AIRPARC

7€
l'entrée
sans limite de temps

Entrée AIRPARC sur
3 rue Brunehaut - ZI Nord
60130 SAINT JUST EN CHAUSSÉE
03 64 20 35 72

Jouez avec vos tout petits ou reposez-vous en gardant un œil sur eux.

Toutes les consignes de sécurité sanitaires sont scrupuleusement respectées pour la sécurité et le bien-être de tous..

NOUVEAU ! Omony Institut

Omony est un institut de beauté créé récemment vous propose différents types de prestations telles que : Microneedling, BB glow, réhaussement et extension des cils, blanchiment dentaire, soins du visage...

Les prestations sont réalisées aussi bien au salon qu'à domicile. Pour tout déplacement **au-delà de 15 km, un forfait "mobilité" de 10€** sera appliqué.

Les prestations apportent aux clients un réel bien être et un moment de détente dans un cadre, très convivial à domicile



Omony Institut
06 50 49 40 59
06 42 18 66 06

Facebook : [omony.institut](#)
Instagram : [omony_institut](#)

Profitez de l'offre de fin d'année !

- 15% sur tous nos soins visage
(Offre valable jusqu'au 31 décembre)

COMMERCERCE LOCAL

Les commerçants vous informent



NOUVEAU ! Salaisons St Just'Oise

Fabrique de saucisses sèches, rosettes et autres cochonnailles artisanales.

La Salaisons St Just'Oise sera présente sur le parking de la gare tous les 1^{er} vendredis du mois sur le marché du Terroir de 16h30 à 19h00, ou en point de vente directement dans votre Centre E.Leclerc de Saint just en Chaussée !

Salaisons St Just'Oise
03 44 50 18 31

Facebook : Salaisons saint just'oise

Les images d'Elisabeth

Nouvelle borne de tirages en ligne :

**bénéficiez de 15 % de réduction
avec ce code promo : 3101**

Pour accéder au site, scanner le QR code joint ou sur le site internet, onglet tirages en ligne : lesimagesdelisabeth.com

Possibilité de louer la borne à selfies pour vos événements, venez la tester en boutique : **un tirage offert.**

Profitez en pour tirer nos jolis modèles de carte de Noël.



Les images d'Elisabeth
23 rue de Beauvais
03 44 78 51 16

Facebook : Les images d'Élisabeth

ACLES G.H.R Danse

Au gymnase du collège de St Just en Chaussée (*petite salle du fond*)

Notre professeur de danse diplômée vous accueille afin de partager sa passion et son expérience de la danse **dès l'âge de 4 ans**, jusqu'aux adultes.

Nos cours sont répartis sur **3 jours** selon votre date de naissance et votre expérience, soit :

- **Tous les mercredis** à partir de 17h30 jusqu'à 20h00
- **Tous les vendredis** à partir de 18h30 jusqu'à 21h00
- **Tous les samedis** à partir de 13h00 jusqu'à 19h00

NOUVEAUX COURS CETTE ANNÉE !
(2 cours d'essais gratuits)

DANSE POUR TOUS :
Tous les mercredis de 18h30 à 20h
Base danse moderne jazz et autres ...
Sans engagement de spectacle (*au choix des adhérents*). Cours ados - Adultes

PARENT - PETIT :
Tous les samedis de 13h à 14h
Pour un moment de complicité
Parent avec enfant né entre 2018 et 2016

Nous danserons ensemble tout en respectant les recommandations de santé publique.



Renseignements : 06 52 31 92 80
(à partir de 18 heures et/ou de préférence par sms)
Facebook : Danse Ghr

*** Séances maintenues dans le strict respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle**

Créa'Danse

C'est dans une ambiance chaleureuse et à l'écoute des uns et des autres, que notre professeure de danse diplômée d'état vous apprendra les techniques jazz

L'association Créa'Danse propose des cours de danse modern'jazz à partir de 3 ans.

Horaires :

- Groupe Mater de 15h30 à 16h15 (3 à 5ans)
- Groupe Primaire de 16h15 à 17h15 (6 à 10 ans)
- Groupe Ados de 17h15 à 18h15 (11 à 14 ans)
- Groupe Adultes de 18h15 à 19h45 (+15 ans)



Rendez vous au mois de juin pour notre spectacle de fin d'année !

*** Séances maintenues dans le strict respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle**

Section Locale des Jardins Familiaux

La Section Locale des Jardins Familiaux de l'Oise informe les jardiniers (*adhérents ou non*) que les bons de commande de graines pour l'année 2021 seront distribués comme les autres années (*mail, courrier ou remis par les membres du bureau*) courant la première quinzaine de Novembre.

Vous devrez impérativement rendre ce bon accompagné de son règlement (à l'ordre de SJFO St Just en Chaussée) auprès du membre qui vous contacte habituellement ou lors de l'une des permanences

Samedi 5 décembre 2020 de 10h à 11h30, espace DUQUESNEL RDC 60420 Maignelay Montigny.

Mardi 1 Décembre et 8 décembre 2020 de 10h à 11h30, salle Euterpe au CCAS, rue Foch, 60130 St Just en Chaussée (*entrée près du cinéma*) et **au plus tard le 30 décembre 2020**.

A réception de votre bon de commande, vous recevrez votre carte d'adhérent pour l'année 2021 qui vous permettra de profiter des avantages que nous vous proposons :

- De pouvoir retirer votre commande de graines lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **28 Février 2021 salle des fêtes de St Just en Chaussée à 14h30**
- De participer ce même jour à la tombola gratuite (*réservée aux adhérents présents dans la salle*)
- De profiter des réductions auprès des magasins Gam Vert (*Fitz-James et Montdidier*)
- De participer au concours du meilleur parrain en faisant de nouvelles adhésions parmi vos connaissances

Informations : **Président** : Mr MARCHAND Jean-Pierre au : 06 84 05 81 31

*** Rencontres maintenues dans le strict respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle**



LE PROTOXYDE D'AZOTE OU « GAZ HILARANT »

Santé : L'usage détourné, une pratique à risque de plus en plus répandue et loin d'être drôle

Si ces jeunes rigolent, c'est à cause du « proto », du gaz hilarant. Et ils sont de plus en plus nombreux à en consommer. Pourtant, le risque pour la santé est bien réel. Les autorités sanitaires alertent sur les dangers de cette pratique.

Il est désormais fréquent de voir de nombreuses cartouches métalliques joncher la voie publique. L'ampleur de ce phénomène est très inquiétante, on assiste à une augmentation de l'usage non médicale et à des complications sanitaires graves.

La pratique de l'inhalation contenu dans ces cartouches à des fins récréatives et hallucinogènes, s'est rapidement répandue chez les jeunes. Les collégiens, lycéens et étudiants consomment le gaz hilarant pour ses vertus euphorisantes de manières répétées, voir quotidiennes. Cette pratique porte pourtant un vrai risque sur la santé et contribue à expliquer la gravité sur les dommages signalés plus récemment.

Qu'est-ce que le protoxyde d'azote à l'origine ?

Le protoxyde d'azote est un gaz, incolore et inodore, mais surtout, un puissant gaz à effet de serre. C'est-à-dire que son potentiel de réchauffement est **310 fois** celui du dioxyde de carbone et subsiste longuement dans l'atmosphère. Utilisé généralement comme agent analgésique et anesthésique par inhalation, dans les laboratoires comme agent carburant pour la flamme, en aérospatiale comme carburant pour moteur. Il est

principalement connu pour être le gaz propulseur dans les conditionnements d'aérosol dans les cartouches permettant la réalisation de la chantilly maison. **C'est la commercialisation de ces cartouches qui a permis son succès au jeune public.**

66

C'est le nombre d'intoxication au protoxyde d'azote en deux ans.



Son inhalation prend de l'ampleur depuis 2018. En effet, en 2 ans, 66 nouveaux cas d'intoxication au protoxyde d'azote ont été notés dans les centres antipoison par l'ANSES (Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale). Depuis janvier 2019, **25 signalements d'effets sanitaires sévères** ont été notifiés, dont **10 graves avec des séquelles** pour certains cas et **8 provenant de la Région des Hauts de France.**



" Usage récréatif du protoxyde d'azote chez les jeunes : une mode qui inquiète "

Même si l'effet est très rapide, soit de 20 à 30 secondes et qu'il provoque un état délirant, beaucoup de personnes actuellement ne sortent pas de leurs lésions neurologiques (*difficulté à marcher, engourdissement permanent des membres...*) et cela, même s'ils ne consomment plus la substance. Cette nouvelle pratique addictive avec des effets indésirables graves, **entraîne la jeune population en quête d'effet rapide, fugace, euphorisante vers une dépendance rapide.**

L'euphorie passée, des dégâts considérables peuvent survenir et ceux, **dès les premières prises.** Les premiers symptômes sont généralement : asphyxie par manque d'oxygène, brûlures par le froid du gaz, maux de tête, vertiges, perte d'équilibre, évanouissement soudain, on peut également constater des troubles de la fréquence cardiaque avec tachycardie, symptômes neurologiques tels que la paresthésie et autres effets plus graves qui sont des neuropathies périphériques, c'est-à-dire que les nerfs sont directement touchés, atteinte de la moelle épinière ... Ces symptômes une fois installés, sont généralement **IRRÉVERSIBLES.**



A long terme, **l'intoxication peut devenir aigüe ou chronique**, provoquant ainsi des troubles digestifs, neurologiques ou irritatifs, des atteintes hépatiques et rénales ainsi que des signaux d'alertes forts pour la fertilité entraînant alors l'avortement ou des troubles du développement fœtal.

À forte dose, il peut être à l'origine d'une détresse respiratoire pouvant entraîner la mort.

Cet effet de mode a également un impact environnemental, de très nombreuses bonbonnes se retrouvent sur les trottoirs, dans les parcs ou les fonds marins, elles se décomposent lentement et peuvent être ingérées par les animaux.

Les autorités ont décidé d'agir face à ce phénomène qu'elles considèrent comme un « fléau national ». Le Sénat avait adopté en novembre dernier une proposition de loi visant à interdire la vente aux mineurs du protoxyde d'azote. La mesure phare de la proposition de loi, qui doit être soumise à l'Assemblée nationale et l'interdiction de sa vente aux mineurs, y compris sur les sites de commerce en ligne. **Le non-respect de cette interdiction est assorti d'une peine d'amende de 3 750 €.**

750 €

*Montant maximal
En cas de dépôt illégal
des cartouches sur la voie
publique*



Chaque commune peut lutter contre cette pratique à travers des campagnes d'information envers le jeune public. Les agents de la Police Municipale peuvent constater les infractions relatives au dépôt illégal de ces cartouches sur la voie publique. **Ces contraventions pénales sont punies d'un montant maximal de 450 à 750 €.**

L'enquête actuellement menée par le Ministère en charge de la Santé, afin de déterminer les mesures qui pourraient être mises en œuvre, au niveau national comme au niveau européen, apportera des propositions d'options réglementaires nécessaires à l'encadrement de la vente de protoxyde d'azote aux consommateurs.

De plus, un renforcement de la communication approprié selon la catégorie d'âge est mis en œuvre. Cette communication doit convaincre des dangers liés à **l'inhalation de protoxyde d'azote malheureusement encore perçu comme un gaz bénin dénué de toxicité.**



Chiens Mordeurs

Sécurité : Quelle est la réglementation et quels sont les bons réflexes ?

Les procédures réglementaires à suivre face à un animal mordeur sont assez complexes. Suite à plusieurs questions, nous vous rappelons ce qui peut ou doit être fait, cela dépend de la situation concrète rencontrée.

La prescription réglementaire applicable aux animaux mordeurs, quelle que soit leur race ou leur classification au regard des types de chiens susceptibles d'être dangereux, visent d'une part, à évaluer leur comportement en société et le risque éventuel qu'ils pourraient représenter pour les personnes et les animaux et d'autre part à s'assurer de toute absence de risque encouru par la personne mordue du regard de la rage.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE OU DETENTEUR D'UN CHIEN MORDEUR

Conformément aux nouvelles dispositions, **tout fait de morsure d'une personne par un chien doit être déclaré par son propriétaire, son détenteur ou par tout professionnel, à la mairie et à la Police Municipale** de la commune de résidence. Dans le cas contraire, il est possible de mettre en demeure le propriétaire en cas de constat de défaut de déclaration de l'animal, de régulariser sa situation dans un délai de **moins de 1 mois**. Sinon, l'animal peut être placé. Face à un chien présentant un danger grave et immédiat pour les personnes ou autres animaux, soit détenu par une personne qui n'en a pas le droit, soit se trouvant sur un lieu interdit et/ou

circulant sans être muselé et tenu en laisse, **l'animal peut être placé et peut être euthanasié dans un délai de 48h après avis d'un vétérinaire** désigné par la direction des services vétérinaires.

Tout animal domestique mordeur ou griffeur d'une personne, qu'il soit vacciné ou non contre la rage doit être placé sous surveillance d'un vétérinaire pendant **une période de 15 jours**. Pendant la durée de cette surveillance, le chien doit être présenté **3 fois au même vétérinaire** : 24h suivant la morsure ou griffure, au 7^{ème} jour puis au 15^{ème} jour après la morsure ou griffure.

A noter que si le propriétaire refuse l'exécution de l'arrêté de placement, ce refus fera l'objet d'un **procès-verbal** et le propriétaire pourra se voir appliquer **une amende de première classe**. Si le propriétaire n'obtempère pas, l'animal sera placé dans un lieu adapté et au terme du délai de 8 jours ouvrés, être euthanasié ou cédé à une association ou fondation de protection d'animaux.

Si l'animal ne présente aucun danger grave et immédiat, il est soumis à une évaluation comportementale qui doit être communiquée en mairie et à la Police Municipale. **Cette évaluation**

ne peut être réalisée que par un vétérinaire inscrit sur la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser les évaluations comportementales canines, à la charge du propriétaire.

Une formation du propriétaire de l'animal peut être réalisée afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette formation a pour but de connaître les bases pour gérer leur animal, mais aucun permis de détention n'est délivré.

Toutes morsures de chiens doivent s'accompagner de mesures de prévention afin de garantir la santé et la sécurité des personnes.

ALORS QUELS SONT LES BONS REFLEXES ?

Tout d'abord il faut protéger la personne mordue et lui laver la blessure à l'eau et au savon pendant **au moins 5 minutes** en attendant les secours. Cet acte permet d'éliminer la salive potentiellement infectée de l'animal et qu'elle ne passe pas la barrière cutanée. Il est important de faire examiner son chien même s'il est vacciné contre la rage, car aucun vaccin n'assure une protection absolue, la rage reste une maladie mortelle chez l'homme, dès l'apparition des premiers symptômes.



Communauté de Communes du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard vous propose des ateliers " Bien Vieillir " sur la période de novembre. Plusieurs ateliers vous sont proposés, dans le strict respect des gestes barrières et mesure de distanciation physique, afin de protéger chacun d'entre vous.

- Atelier " geste de premier secours " **le vendredi 6 novembre** de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h à la salle Agora de Wavignies.

- Atelier " geste de premier secours " **le vendredi 13 novembre** de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h à la salle de Brunvillers la Motte

Attention, places limitées !

Pour tous renseignements complémentaires appelez au 03 44 19 29 19.

*** Rencontres maintenues dans le strict respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle**



Oise Habitat

Stationnement : Des places de stationnement, garage et box à la location

Oise Habitat propose des places de stationnement, garage et box à la location, en tarif préférentiel !

À la recherche d'un stationnement ?

(box, garage ou place de parking)

Des disponibilités dans votre commune !

Un tarif préférentiel sera appliqué à ceux disposant déjà d'un stationnement en location avec Oise Habitat.

Pour connaître les disponibilités sur votre commune de Saint Just en Chaussée, ou pour toutes demandes d'emplacement, veuillez compléter le document "Demande de garage" à télécharger sur notre site Internet : www.oisehabitat.fr

Et de le retourner par mail à l'adresse suivante : stationnementsalouer@oisehabitat.fr



Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance :

Sohan SOW MALLARD, né le 2 septembre,
Isaïah LABADY, né le 3 septembre,
Can OZKARA, né le 13 septembre,
Staïsh ALAMYAR, née le 13 septembre,
Ylann MÉTIER, né le 14 septembre,
Nour TIMDLASS, née le 16 septembre,
Raphaël HÉNOC, né le 22 septembre,
Sabrina BENNACEUR, née le 30 septembre,
Eléna THIOU, née le 4 octobre,
Ghali EL AMRANI, né le 9 octobre,
Marius MARCHAND, né le 15 octobre.



Félicitation aux mariés :

Mme ROUVREAU et M. MARTIN, le 18 juillet,
Mme BAROUX et M. LEMOINE, le 22 août,
Mme GIRARD et M. BRUNET, le 5 septembre,
Mme LONGUEPÉE et M. KULIFAY, le 11 septembre,
Mme RINGARD et M. LECONTE, le 19 septembre,
Mme MARY et M. SMIRO, le 26 septembre,
Mme PAILLART et M. TRICOT, le 17 octobre,
Mme GOMICHOIN et M. ELKHOULI, le 17 octobre.



Nous nous unissons à la peine des familles de:

Mme Marie-Laure QUILLIET, née DUMONT, décédée le 4 septembre,
Mlle Kallyana NICKELS AVONDE, décédée le 5 septembre,
Mme Jacqueline LESUR, née LIRZIN, décédée le 9 septembre,
Mme Fernande KWAK, née BENOIST, décédée le 7 septembre,
M. Francis DEPPEZ, décédé le 10 septembre,
M. Daniel BARDOULET, décédé le 11 septembre,
Mme Denise GASNIER, née LANTEZ, décédée le 18 septembre,
Mme Rolande TYTGAT, née DUPONT, décédée le 20 septembre,
M. Denis LIPPENS, décédé le 2 octobre,
M. Pascal BRAURE, décédé le 16 octobre.



NOVEMBRE

**DU 4 NOVEMBRE AU
5 DÉCEMBRE**

Médiathèque Anne Frank

Exposition de peinture de Valérie François " Suite en bleu majeur " aux horaires d'ouvertures de la Médiathèque. Ouvert à tous, limité à 30 personnes, port du masque obligatoire.
Informations : 03 44 19 35 28

SAMEDI 7

Médiathèque Anne Frank

Spectacle / Concert, à 10h30 " Les frères bricolo" dans la Médiathèque. Tarif unique 4€, à partir de 4 ans. Limité à 30 personnes
Inscriptions : 03 44 19 35 28

DIMANCHE 8

Commission Action Sociale

Brocante aux jouets et livres d'enfants, dans la salle des fêtes. Ouverture des portes à 9h30. Tarif 3€ les deux tables. Inscription avant le 23 octobre
Inscriptions : 03 44 19 35 28

MERCREDI 11

Municipalité

Cérémonie du 11 novembre : Dépôt de gerbes à 15h au Monument aux Morts **uniquement en présence des officiels, sans public.**

Informations : 03 44 19 29 29

Les 14 et 15

Sylvie Blondeau

Concert des 20 ans de l'association à 20h à la salle des fêtes
Informations : 03 44 19 29 29

DIMANCHE 22

ACPG - CATM

Thé dansant à la salle des fêtes Ouverture des portes à 13h
Inscriptions : 03 44 19 32 56

VENDREDI 27

Culturel

Sortie au Théâtre du Beauvaisis "Shubert in Love". Entrée 10 € Limitée à 30 personnes.
Rendez-vous place Théron à 19h15.
Inscriptions : 03 44 19 35 28

DÉCEMBRE

JEUDI 3

Donneurs de sang

Collecte de sang à la salle des fêtes de 14h à 19h.
Uniquement sur rendez-vous au 03 28 54 22 58

Les 5 et 6

Amitié St Just Nivelles

Marché de Noël au Gymnase Gérard Berton. Le samedi de 12h à 19h et le dimanche de 10h à 18h.
Informations : 03 44 19 29 29

JEUDI 31

Secours Populaire

Réveillon de la solidarité à 20h à la salle des fêtes.
Inscriptions : 06 30 25 13 99

ATTENTION :

Toutes ces manifestations, sont maintenues dans le strict respect des gestes barrière, des mesures de distanciation sociale, aération des pièces et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire actuelle.
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

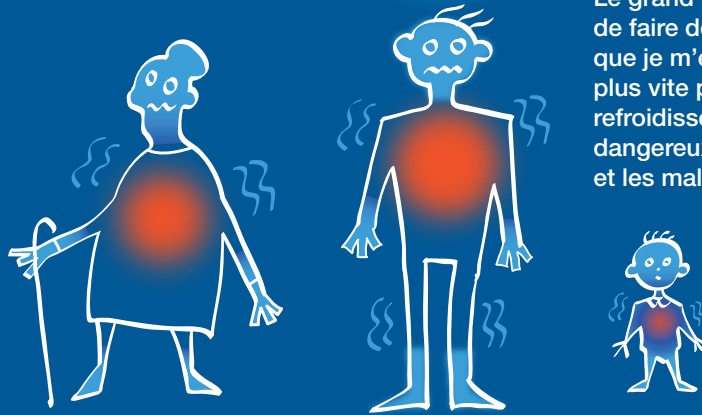
En période de



grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.

Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

TBWA\CORPORATE © Alexis / C.Mauréchal



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr



ST JUST-EN-IMAGE

